

1.

Débitrice: **SI Diana Villars S.A.**, Le Muveran, chez Im-
mobilière de Villars SA, 1884 **Villars s/Ollon**
2.

Déclaration de faillite: 12.02.2004
3.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 22.03.2004
4.

Avance de frais: CHF 4'000.00
Indication: La procédure de faillite est déclarée close sauf
si un créancier, dans le délai susmentionné, ne réclame
l'exécution et produit l'avance mentionnée pour la cou-
verture. Sous réserve du recouvrement d'autres provisi-
ons.
5.

Remarques: But: opérations immobilières
Office des faillites de l'arrondissement d'Aigle
1860 Aigle
(02166978)